



Question concernant le prix fixé pour la vente de ma maison

Par **jerrilyn**, le **24/05/2012** à **02:11**

Bonjour, je vous contacte car ma maison est en vente (séparation d'avec mon concubin il y a 3 ans) et nous avons fait appel à plusieurs agences, dans lesquelles nous avons demandé un montant de 120.000€ nets vendeur, ce qui fait un total de 128.000€ avec les frais d'agence. Nous avons également mis ma maison en vente sur des sites entre particuliers, au même prix que celui que nous demandons aux agences, à savoir donc 120.000€. Une des agences m'a avoir contractée il y a quelques jours très en colère et très méprisante, pour redire que c'est illégal et que j'ai l'obligation de mettre le même prix qu'en agence, frais compris, donc 128.000€! qu'en est-il, exactement? Vous précisez que nous n'avons signé de contrat d'exclusivité avec AUCUNE agence. Elle m'a avoir aussi reproché de "faire de la pub" pour ma maison depuis 2 ans et de ne pas être payée pour ça!!! Pouvez-vous me dire si j'ai le droit ou non de mettre ma maison au prix que je souhaite, ou si je suis, effectivement, obligée de compter les frais d'agences, même pour des particuliers, qui ne passeraient donc pas par ces agences? Merci d'avance et infiniment pour vos réponses. Jerrilyn.

Par **cocotte1003**, le **24/05/2012** à **07:52**

bonjour, vous faites ce que vous voulez puisqu'il n'y a pas de mandat d'exclusivité, vous ne devez quelque chose à l'agence que lorsqu'elle aura un client qu'elle vous aura présenté, cordialement

Par **amajuris**, le **24/05/2012** à **12:03**

bjr,rnle travail d'une agence immobilière est justement de faire de la publicité pour vendre le bien le plus vite possible et au tarif voulu demandé par le vendeur.rnla commission sert justement à payer l'agent immobilier pour la recherche d'un acquéreur.rnen l'absence de vente, pas de commission..rnrelisez votre mandat avec l'agence pour en connaître les modalités de résiliation et résiliez car vous n'aurez que des ennuis avec ce type d'agent immobilier.rnl'agent immobilier peut réduire sa commission s'il veut être compétitif.rncdt

Par **jerrilyn**, le **24/05/2012** à **15:07**

Merci à tous les deux pour vos réponses. rnElle me soutient que je ne peux pas mettre le prix que je veux sur internet, que c'est ILLÉGAL ETdu coup, je craignais qu'elle ne veuille porter plainte contre nous.rnJe peux donc sans risquer qqes problème que ce soit mettre ma maison sur internet ENTRE PARTICULIERS, sans qu'aucune agence ne soit liée à mon annonceau prix que je Veux???